



AIR CANADA

[Communiqués](#)

Air Canada annonce un placement privé de certificats de fiducie bonifiés portant sur du matériel

MONTRÉAL, le 24 avril 2013 /CNW Telbec/ - Air Canada a annoncé aujourd'hui le placement privé de deux tranches de certificats de fiducie bonifiés portant sur du matériel, d'une valeur nominale totale de 606 270 000 \$ US.

Les certificats représenteront un droit sur deux fiducies de transfert distinctes. Les fiducies affecteront le produit du placement à l'acquisition de billets garantis par de l'équipement qui seront émis en vue de financer l'acquisition de cinq nouveaux appareils Boeing 777-300ER qui seront ajoutés au parc aérien d'Air Canada. À l'heure actuelle, on s'attend à ce que la livraison des appareils ait lieu entre juin 2013 et février 2014.

Les billets garantis par de l'équipement seront garantis par les cinq appareils Boeing 777-300ER acquis, et la sûreté grevant chacun des appareils sera protégée par la *Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles* et son *Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques*, ratifiés par le Canada.

Les certificats ne sont offerts et vendus qu'à des acheteurs institutionnels admissibles aux termes de la *Rule 144A* prise en application de la *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 ») et à certaines personnes non américaines dans le cadre d'opérations effectuées à l'extérieur des États-Unis conformément au *Regulation S* pris en application de la Loi de 1933. Les certificats n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la Loi de 1933 ou des lois sur les valeurs mobilières d'un autre territoire et ils ne peuvent pas être offerts ou vendus aux États-Unis sans être inscrits ou sans dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières étatiques. Les certificats ne sont pas ni ne seront admissibles à la vente au public en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et, par conséquent, l'offre et la vente des certificats au Canada seront effectuées aux termes d'une dispense des exigences de prospectus de ces lois.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des certificats, et aucun certificat ne sera vendu, dans un État ou un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente est interdite.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications d'Air Canada au public peuvent contenir des énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Puisque, selon leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses, ils sont assujettis à des risques et incertitudes considérables. On ne peut donc pas se fier aux énoncés prospectifs, notamment en raison de la survenance possible d'événements externes et de l'incertitude générale qui caractérise le secteur. Les résultats réels peuvent différer sensiblement des résultats évoqués par ces énoncés prospectifs du fait de l'action de divers facteurs, dont la conjoncture de l'économie, du crédit, du marché et de l'industrie, la capacité de réduire les frais d'exploitation et d'obtenir du financement, les questions de retraite, les prix de l'énergie, les relations du travail, les taux de change et d'intérêt, la concurrence, la guerre, le terrorisme, les épidémies, les facteurs environnementaux (dont les systèmes météorologiques et d'autres phénomènes naturels ainsi que les facteurs d'origine humaine), les questions d'assurance et les coûts connexes, l'évolution de la demande en fonction du caractère saisonnier du secteur, les questions d'approvisionnement, l'évolution de la législation, de la réglementation ou de procédures judiciaires, les litiges en instance et à venir, les poursuites de tiers ainsi que les facteurs dont il est fait mention dans les documents d'information continue publics d'Air Canada consultables au www.sedar.com. En outre, le placement proposé des certificats est assujetti à la conjoncture générale du marché et à d'autres facteurs, et rien ne garantit que le placement proposé sera réalisé ou que les conditions du placement ne seront pas modifiées. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué représentent les attentes d'Air Canada à la date de celui-ci et ils peuvent changer par la suite. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs, ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue en vertu de la réglementation en valeurs mobilières applicable.

SOURCE : Air Canada

Pour plus de renseignements: Renseignements :

Personnes-ressources :

Isabelle Arthur (Montréal) 514 422-5788
Peter Fitzpatrick (Toronto) 416 263-5576
Angela Mah (Vancouver) 604 270-5741

Internet : aircanada.com

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

